Image not found or type unknown

Mutation suite a supression de poste

Par **djack70200**, le **14/09/2015** à **16:13**

je fait parti d'un établissement public d'insertion (EPIDE), suit a une montée en puissance cet été mon poste a été supprimé, je suis en CDI avec mobilité limité a 50kms sur mon contrat, papa en charge d'une petite de 9 ans (la mère a 600 kms), délégué syndicale, on me propose un poste à 150 kms de chez moi. Après discutions avec ma direction on me propose le même poste qu'on m'a été refusé a Belfort, mais a Langres. Avec une option d'être en détachement permanent pour mon syndicat à Belfort pour éviter les trajets le temps qu'un poste se libère à Belfort. Peuvent ils le faire et si oui comment m'assurer qu'il n'y à pas de loup ? nouveau contrat ? Avenant ? Clause particulière ?
Merci de votre réponse.
Patrick S.

Par **P.M.**, le **14/09/2015** à **16:18**

Bonjour,
Je vous conseillerais de vous rapprocher de l'Inpecteur du Travail car il semble qu'il y ait modification essentielle dissimulée du contrat de travail d'autant plus que le temporaire peut durer...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés